Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 décembre 2012

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 V. 203 Vœu relatif à la nécessaire diminution de la part des véhicules diesel dans la circulation.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal

Considérant les vœux déposés par Sylvain GAREL, Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" ;

Considérant les impacts désormais scientifiquement établis, et confirmés par l'Organisation Mondiale de la Santé, des émissions de particules des véhicules diesel sur la santé (cancers, maladies respiratoires, asthmes, allergies, etc.) ;

Considérant que les habitants de la zone dense de la métropole parisienne sont particulièrement exposés à ces polluants ;

Considérant que le diesel continue de représenter près de 60 % du parc automobile français ;

Considérant qu'en conséquence, les métropoles, en particulier Paris, se doivent d'utiliser tous les moyens d'action qui relèvent de leur compétence pour inverser cette tendance, en complément des mesures annoncées par le gouvernement à l'échelle nationale ;

Considérant que le Maire de Paris, dans sa communication sur la lutte contre la pollution, prévoit l'interdiction des véhicules les plus polluants dans l'agglomération à travers une refonte du dispositif ZAPA, et demande au gouvernement de réfléchir à la réduction progressive des avantages fiscaux actuellement accordés aux véhicules diesel et d'inciter les constructeurs automobiles à fabriquer des véhicules avec d'autres types de motorisations ;

Considérant la politique des déplacements mise en place par la Ville de Paris depuis 2001, visant à développer toutes les alternatives à la voiture individuelle polluante (transports en commun, vélo/Vélib', marche, Autolib',…) ;

Considérant les actions engagées par la Ville de Paris pour développer le fret ferroviaire et fluvial comme alternative au fret routier ;

Considérant l'action volontaire de la Ville de Paris pour promouvoir et soutenir le développement de véhicules électriques (Autolib', réseau de bornes de recharge, taxis électriques, subvention aux deux-roues à assistance électrique, espaces logistiques urbains,…) ;

Considérant que ces actions ont d'ores et déjà permis d'améliorer la pollution de l'air mais qu'il est nécessaire d'aller plus loin en réduisant significativement la part des véhicules diesel ;

Sur proposition de Julien BARGETON, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- le Maire de Paris demande au gouvernement de reconsidérer la fiscalité incitative à l'achat de véhicules diesel et d'inciter les automobilistes à choisir des motorisations alternatives ;

- le STIF et la RATP, co-responsables de la politique d'achat des bus en Ile-de-France, s'engagent sur une diminution significative de la part des bus diesel au profit de motorisations alternatives y compris électriques ;

- l'attribution des licences de taxi soit conditionnée à l'acquisition de véhicules propres, qu'une charte assortie d'un label visant à substituer les véhicules diesel par des véhicules propres soit initiée avec les représentants parisiens du taxi, que la Ville amplifie ses actions de soutien au développement de taxis non diesel.